

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1012

10 octobre 2005

### SOMMAIRE

Accord Europe Investment S.A., Luxembourg . . . . .	48576	Jardicoop S.A.H., Luxembourg . . . . .	48550
Agat Re S.A., Luxembourg . . . . .	48546	Jardilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	48555
Alexa International S.A., Luxembourg . . . . .	48545	KR Real Estate Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48556
Alloga S.A., Luxembourg . . . . .	48542	Mascagni S.A.H., Luxembourg . . . . .	48563
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	48560	Mascagni S.A.H., Luxembourg . . . . .	48569
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	48561	Mekkafood Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48565
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	48561	Naviservice International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48555
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	48561	PLD Germany IX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48538
AXA World Funds II, Sicav, Luxembourg . . . . .	48554	PLD Germany VIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48534
AXA World Funds II, Sicav, Luxembourg . . . . .	48554	Prodhycare S.A., Luxembourg . . . . .	48569
AXA World Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	48551	ProLogis Belgium III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48531
AXA World Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	48551	ProLogis Belgium IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48530
B-Line S.A., Luxembourg . . . . .	48546	ProLogis Belgium IX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48530
Belron International S.A., Luxembourg . . . . .	48548	ProLogis Belgium V, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48530
Belron S.A., Luxembourg . . . . .	48532	ProLogis France XX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48543
Camile S.A., Luxembourg . . . . .	48530	ProLogis France XXIV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48543
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	48573	ProLogis France XXVI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48544
Conan Investments S.A., Luxembourg . . . . .	48567	ProLogis France XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48544
Conan Investments S.A., Luxembourg . . . . .	48567	ProLogis UK LII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48533
Débosselage Jos Mailliet, S.à r.l., Mertzig . . . . .	48531	ProLogis UK LIX, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48538
Débosselage Jos Mailliet, S.à r.l., Mertzig . . . . .	48532	ProLogis UK LXVI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48542
EFG Thema Advisory Company S.A., Luxembourg . . . . .	48561	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48542
EFG Thema Advisory Company S.A., Luxembourg . . . . .	48561	ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48541
Ekklesia S.A., Luxembourg . . . . .	48549	ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48543
Ekklesia S.A., Luxembourg . . . . .	48550	Reda International S.A., Luxembourg . . . . .	48538
Etra Global Sicav, Luxembourg . . . . .	48568	Roger.B S.A., Roeser . . . . .	48544
FIDELAB, Fidelity Laboratories S.A., Luxembourg . . . . .	48568	S.A. Vamacar, Luxembourg . . . . .	48560
Fiprolux S.A.H., Luxembourg . . . . .	48569	SAFE-RE (Immo), Safe Reinsurance (Immo) S.A., Luxembourg . . . . .	48541
HAG SCI, Bascharage . . . . .	48563	Sapiens Technology A.G., Esch-sur-Alzette . . . . .	48535
Heco Reassurantie S.A., Luxembourg . . . . .	48546	SES Astra S.A., Betzdorf . . . . .	48572
Hilux S.A., Luxembourg . . . . .	48543	SHT Finance, GmbH, Luxembourg . . . . .	48551
Holmen Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	48556	SHT Finance, GmbH, Luxembourg . . . . .	48551
HSBC Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	48573	Sofidelux S.A., Luxembourg . . . . .	48565
HSBC Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	48576	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48552
Immo-Croissance Sicav, Luxembourg . . . . .	48573	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	48554
Janus Construction et Soudure S.A., Luxembourg . . . . .	48562	Third Millennium Investments S.A., Luxembourg . . . . .	48533
Janus Construction et Soudure S.A., Luxembourg . . . . .	48562	Unifund, Sicav, Luxembourg . . . . .	48548
		Westafin S.A.H., Luxembourg . . . . .	48534
		Wiretel International S.A., Luxembourg . . . . .	48537

**ProLogis BELGIUM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.409.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05267. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(042942.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**ProLogis BELGIUM IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 100.057.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05265. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(042945.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**ProLogis BELGIUM IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.911.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05258. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(042948.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**CAMILE S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 75.831.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signatures.

(043038.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**ProLogis BELGIUM III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.432.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042951.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**DEBOSELAGE JOS MAILLIET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 12A, rue de Michelbouch.  
R. C. Luxembourg B 101.610.

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Mailliet, débosseleur, demeurant à L-9045 Hirtzhof, Grondwee.

2. Madame Micheline Mailliet-Weber, employée privée, demeurant à L-9045 Hirtzhof, Grondwee.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée DEBOSELAGE JOS MAILLIET, S.à r.l., avec siège social à Mertzig, constituée suivant acte notarié, en date 30 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 299 du 7 juillet 1992, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les cessions de parts suivantes.

Le comparant sub 1, déclare céder ses 495 (quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales qu'il détient dans la société DEBOSELAGE JOS MAILLIET, S.à r.l. comme suit:

- 255 (deux cent cinquante-cinq) parts à Monsieur Alain Frank, débosseleur, demeurant à L-9071 Ettelbruck, 4, rue des Romains, né à Ettelbruck, le 23 août 1973, ici présent et ce acceptant, au prix de EUR 32.512,50 (trente-deux mille cinq cent douze euros cinquante cents);

- 240 (deux cent quarante) parts à Monsieur Joseph Ries, débosseleur, demeurant à L-8824 Perlé, 9, rue de la Poste, né à Ettelbruck, le 18 mai 1973, ici présent et ce acceptant, au prix de EUR 30.600,- (trente mille six cents euros).

La comparante sub 2 déclare céder ses 5 (cinq) parts qu'elle détient dans la société DEBOSELAGE JOS MAILLIET, S.à r.l. à Monsieur Joseph Ries, prénommé, qui accepte, au prix de EUR 637,50 (six cent trente-sept euros cinquante cents).

Les prix de cession ont été payés par les cessionnaires aux cédants à l'instant même, ce dont ceux-ci consentent bon-ne et valable quittance.

Ensuite Monsieur Joseph Mailliet, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique et Madame Micheline Mailliet-Weber, prénommée, agissant en sa qualité de gérante administrative, déclarent accepter les cessions de parts sociales ci-avant documentées au nom de la Société et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales sont maintenant détenues comme suit:

Monsieur Alain Frank.....	255 parts
Monsieur Joseph Ries.....	245 parts

Monsieur Joseph Mailliet et Madame Micheline Mailliet-Weber déclarent ensuite donner leur démission en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les deux associés, savoir Monsieur Alain Frank et Monsieur Joseph Ries, déclarent ensuite se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission des gérants Monsieur Joseph Mailliet et Madame Micheline Mailliet-Weber et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne nomme comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

Monsieur René Ries, maître débosseleur, demeurant à L-8531 Ell, 16, rue de Colpach-Haut, né à Ettelbruck, le 11 février 1971.

Gérant administratif:

Monsieur Alain Frank, débosseleur, demeurant à L-9071 Ettelbruck, 4, rue des Romains, né à Ettelbruck, le 23 août 1973.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'un garage avec atelier de débosselage, vente de voitures, vente d'accessoires et de produits de la branche, vente d'essences et d'huiles.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Mailliet, M. Mailliet-Weber, A. Frank, J. Ries, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2005, vol. 431, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2005.

H. Hellinckx.

(043698.3/242/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**DEBOSSelage JOS MAILLIET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 12A, rue de Michelbouch.

R. C. Luxembourg B 101.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mai 2005.

H. Hellinckx.

(043700.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**BELRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.639.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mai 2005*

*Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de leur mandat d'administrateur de MM. William Alun Cathcart, Bertram Lubner et Maarten Dekker sans pourvoir à leur remplacement.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2011 est composé comme suit:

- Bizet Jean-Pierre, 14, rue des Saints Pères, F-75007 Paris;
- D'Ieteren Roland, rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles;
- Ghiot Benoit, 21, avenue du Baron Fallon, B-5000 Namur;
- Laurent Josi Jean-Marie, 42, avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles;
- Lubner Gary, 18A, Frogna Gardens, GB-NW3 6XA Londres;
- Lubner Ronald, Hook Lane, Shere, GB-GU5 92H Guildford, Surrey;
- Meller David Brian, 16 The Grove, Horsell, Woking, Surrey GU21 4AE;
- Schmitz Alexandre, 15, rue des Erables, B-1040 Bruxelles;
- Shakinovsky Manfred Louis, 1 Church Hill, Ravensden, GB-MK44 2RL Bedford;
- Stansfield Rodney, 6, Ashberry Drive, GB-WA4 4QS Warrington;
- Van Marcke de Lummen Gilbert Charles Louis, 7, Roland Garden, GB-SW7 3PE Londres.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06268. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(043073.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**ProLogis UK LII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.220.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042981.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**THIRD MILLENNIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.132.

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THIRD MILLENNIUM INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.132, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 88 du 25 février 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 888 du 11 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé Edhec, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Lecomte, diplômé Edhec, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annick Leblon, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 300.000,00 (trois cent mille Euros) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,00 (trois cent mille Euros) à un montant de EUR 600.000,00 (six cent mille Euros) sans création d'actions nouvelles.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) à six cent mille Euros (600.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions existantes de la société jusqu'à due concurrence.

Le montant de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) a été apporté en numéraire, avec l'accord de l'actionnaire minoritaire, par l'actionnaire majoritaire Monsieur Rolando Polli, demeurant à CH-1272 Genolier, route de la Colonie

3 (Suisse), de sorte que le prêt montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme THIRD MILLENNIUM INVESTMENTS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions, sans mention de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille quatre cent cinquante euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Winandy, A. Leblon, J. Lecomte, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2005, vol. 531, fol. 77, case 10. – Reçu 3.000 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

J. Seckler.

(043757.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**PLD GERMANY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.589.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05253. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(042954.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**WESTAFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 15.761.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 mai 2005*

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Carlo Gasparini, consultant, né le 16 septembre 1928 à Novi di Modena (Italie), demeurant à CH-6976 Castagnola, Str. di Gandria 62; Robert Mathey, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> juin 1924 à Luxembourg, demeurant à L-2732 Luxembourg, 6, rue Wilson; et Roger Caurla, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 19, rue des Champs, L-3912 Mondercange; et le mandat de commissaire aux comptes de FIDCONTO REVISIONI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce du District de Bellinzona (Suisse) sous le n. CH-500.3.001.819-2 et ayant son siège social à CH-6501 Bellinzona, Via Canc. Molo 11, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme

*Pour WESTAFIN S.A.*

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07032. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(043152.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

### SAPIENS TECHNOLOGY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 90.241.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SAPIENS TECHNOLOGY, mit Sitz in L-4221 Esch-sur-Alzette, Technoport Schlassgoart, 66, rue de Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven residierenden Notar Paul Bettingen, am 25. November 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 57 vom 21. Januar 2003, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 90.241, dessen Statuten abgeändert wurden laut Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Paul Bettingen am 25. Juli 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 936 vom 11. September 2003.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Fräulein Delphine Sokolowski, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Joachim Kuske, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

- Die Aktionäre, sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter, sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, dass es ausdrücklich und einstimmig auf die Einhaltung jedweder Form und Fristvorschriften für die Einberufung dieser Generalversammlung verzichtet und daß somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigefügt.

- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
2. Beschluss betreffend des Verzichts der anderen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsprivileg.
3. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.
4. Abänderung von Artikel 6 (Absatz 1) der Satzung.

Gemäß der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um sechzehn tausend fünfhundertdreiundzwanzig Euro (EUR 16.523,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von sechsunddreißig tausendvierhundertsiebenundachtzig Euro (EUR 36.487,-) auf dreiundfünfzigtausendzehn Euro (EUR 53.010,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünftausenddreihundertdreißig (5.330) neuen B-Klasse Aktien mit einem Nennwert von je drei Euro und zehn Cents (EUR 3,10) mit einem Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) von einer Million einhundertdreiundachtzigtausend vierhundertsevenundsiebzig Euro (EUR 1.183.477,-).

#### Zweiter Beschluss

DRAPER INVESTMENT COMPANY LLC, Herr Philippe Gonze und Herr Philippe Draguet erklären auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht zu verzichten.

#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zur Zeichnung der neuen Aktien zuzulassen:

Zeichnerin	Anzahl der Aktien	Gezeichnetes Kapital	Emissionsprämie
NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A.	5.330 Aktien B	EUR 16.523	EUR 1.183.477

Die Zeichnerin ist hier vertreten durch Herrn Joachim Kuske, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht, welche Vollmacht, von den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

Eintausenddreihundertdreißig (1.330) neue B-Klasse Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von viertausendeinhundertdreiundzwanzig Euro (EUR 4.123,-) mit einem Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) von zweihundertfünfundneunzigtausendachtundsiebenundsiebzig Euro (EUR 295.877,-), machend insgesamt dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung stehen, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Viertausend (4.000) neue B-Klasse Aktien werden durch Umwandlung der fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A. (NTVC) in Höhe von zwölftausend vier-

hundert Euro (EUR 12.400,-) mit einem Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) von achthundertsiebenundachtzig tausend sechshundert Euro (EUR 887.600,-), machend insgesamt neunhunderttausend Euro (EUR 900.000,-) übernommen, so dass der Forderungsbetrag von neunhunderttausend Euro (EUR 900.000,-) ab dem heutigen Tage zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Der schriftliche Bericht gemäß Art. 32-1 Abs.5 S.2 i.V.m. Art. 26-1 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10 August 1915 über nicht durch Barzahlung erbrachte Einlagen wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt und verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr einregistriert zu werden.

Dessen Schlussfolgerung lautet wie folgt:

«Auf Basis der angewandten, wie oben beschriebenen Überprüfungsprozeduren, erachten wir, dass der Betrag der Zeichnung mindestens der Anzahl und dem Wert der auszugebenden 4.000 B-Klasse Aktien mit einem Nennwert von je 3,10 EUR entspricht.

Wir haben keine weiteren Kommentare über den Wert der Zeichnung abzugeben.»

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 6 (Absatz 1) der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 6. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiundfünfzigtausendzehn Euro (EUR 53.010,-) und ist in siebentausend (7.000) A-Klasse Aktien und in zehntausendeinhundert (10.100) B-Klasse Aktien mit einem Nennwert von jeweils drei Euro und zehn Cents (EUR 3,10) eingeteilt.»

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefaßt.

#### *Abschätzung der Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr sechszehntausend Euro (EUR 16.000,-) abgeschätzt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

#### **Folgt die englische Version alles vorhergehenden:**

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SAPIENS TECHNOLOGY, having its registered office in L-4221 Esch-sur-Alzette, Technoport Schlassgoart, 66, rue de Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen, residing at Niederanven, on the 25th of November 2002, published in the Memorial C number 57 from the 21st of January 2003, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 90.241, the articles of incorporation were last modified by a notarial deed of the prenamed notary Paul Bettingen on the 25th of July 2003, published in the Memorial C number 936 from the 11th of September 2003.

The meeting is presided over by Miss Delphine Sokolowski, private employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr. Alain Thill, private employee, residing in Echternach.

The meeting elected as scrutineer Mr. Joachim Kuske, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

- That the shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list.

- It results from this attendance list that the whole corporate capital is present or represented, and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary, so that the present meeting, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

This attendance list, after having signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Increase of the subscribed capital.

2. Waiver is given by the other shareholders to their pre-emption's right.

3. Subscription of new shares.

4. Change of article 6 (paragraph 1) of the articles of association.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed and paid-up capital of the company by an amount of sixteen thousand five hundred twenty-three Euro (EUR 16,523.-) to bring the subscribed capital from the present amount of thirty-six thousand four hundred eighty seven Euro (EUR 36,487.-) to fifty-three thousand ten Euro (EUR 53,010.-) by creation and issue of five thousand three hundred thirty (5,330) new Class B Shares, having a par value of three euro



and ten cents (EUR 3.10) each, together with a total issue premium of one million one hundred eighty three thousand four hundred seventy-seven Euro (EUR1,183,477.-).

*Second resolution*

Waiver is given by DRAPER INVESTMENT COMPANY LLC, Mr Philippe Gonze and Mr Philippe Draguet of their preferential right.

*Third resolution*

The general meeting decides to accept the subscription of the total of the new Class B Shares as follows:

Subscriber	Number of Shares	Amount of the Capital	Issue Premium
NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A.	5,330 Aktien B	EUR 16,523	EUR 1,183,477

The subscriber is here represented by Mr. Joachim Kuske, prenamed, by virtue of a proxy, which will remain annexed to the present deed.

One thousand three hundred and thirty (1,330) new Class B Shares so subscribed have been paid up in cash for an amount of four thousand one hundred and twenty-three Euro (EUR 4,123.-) and a share premium of two hundred ninety five thousand eight hundred and seventy-seven Euro (EUR 295,877.-) so that the total amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), as it has been proven to the undersigned notary.

Four thousand (4,000) new Class B Shares so subscribed have been paid up by an investment in kind consisting in the conversion of a debt due by the Company to NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A. (NTVC) for immediate payment without deduction for an amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) and a share premium of eight hundred eighty-seven thousand six hundred euro (EUR 887,600.-) so that the total amount of for an amount of the claim of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-), is at the disposal of the Company as of today.

Evidence of the value of this contribution has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 4,000 Class B shares of par value EUR 3.10 each to be issued.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to change article 6 (paragraph 1) to give it the following wording:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The subscribed capital of the Company is set at fifty-three thousand ten euro (EUR 53,010) consisting of seven thousand (7,000) Class A Shares and ten thousand one hundred seventy (10,100) Class B Shares, having a par value of three euro and ten cents (EUR 3.10.-) each.»

*Estimation of costs*

The aggregate amount of costs in any form whatsoever which the Company incurs and for which it is liable by reason of the present deed, is approximately sixteen thousand euro (EUR 16,000.-).

There being no further business, the meeting is closed by the chairman.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signed: D. Sokolowski, A. Thill, J. Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2005, vol. 531, fol. 77, case 9. – Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 30. Mai 2005.

J. Seckler.

(043763.3/231/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**WIRETEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(043089.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**PLD GERMANY IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.590.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05242. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042956.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**ProLogis UK LIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.227.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05342. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042982.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

**REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 60.405.

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.405, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 637 du 14 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 29 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 82 du 9 février 1998;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1619 du 12 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ercole Botta Poala, entrepreneur, demeurant à Biella (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.
- 2.- Modification afférente de l'article 12 des statuts.
- 3.- Modification de l'article 6 des statuts et division en quatre nouveaux articles 6, 7, 8 et 9.
- 4.- Renumerotation des anciens articles 7 à 15 des statuts qui deviendront les articles 10 à 18 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de fixer à partir de l'an 2006 la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts et de le diviser en quatre nouveaux articles 6, 7, 8 et 9 et de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Prémption/option.** Le transfert par acte entre vifs des actions ou d'une partie de celles-ci ainsi que du droit d'usufruit et/ou de nue-proprieté suite à la constitution de l'usufruit (à laquelle s'appliquent les dispositions de la lettre E ci-après) est soumis aux limitations suivantes:

A) L'actionnaire qui a l'intention de céder tout ou partie de ses actions (ci-après dénommé «le cédant») doit le communiquer au président du conseil d'administration de la société pour qu'il en informe les autres actionnaires, en indiquant le nom de l'acquéreur, le prix, les modalités et conditions du transfert.

B) Si aucun des autres actionnaires ne conteste le prix, le cédant:

a) peut procéder au transfert avec le consentement unanime des autres actionnaires. Le consentement est considéré comme accordé si, dans les trente jours de la réception de la communication objet du point A) par le président, aucune communication ne parvient au cédant ou si les autres actionnaires se limitent à refuser leur consentement sans la demande objet du point B) b) ci-après. Le transfert doit se faire dans les trente jours qui suivent à un prix au moins égal au prix communiqué;

b) doit transférer aux autres actionnaires qui en ont fait la demande dans le délai objet du point B) a) ci-dessus toutes les actions objet de la communication, au prix et conditions communiqués, pour les quantités indiquées par chaque autre actionnaire. A défaut d'indication concernant les quantités demandées par chacun ou lorsque les quantités demandées au total ne correspondent pas, en plus ou en moins, au total de la part que le cédant entend transférer, les actionnaires qui en ont fait la demande seront tenus d'acquiescer toutes les actions mises en vente proportionnellement au nombre qu'ils détiennent respectivement, sauf accords contraires. Le transfert doit se faire dans les trente jours de la réception de la dernière demande.

C) Lorsque, dans un délai de dix jours de la réception de la communication objet du point A) ci-dessus, un actionnaire conteste le prix, celui-ci devra être déterminé, même pour les actionnaires qui ont fait la demande d'acquisition sans contester le prix, suivant les critères convenus entre les actionnaires ou à défaut, par un collège d'arbitrage nommé d'après les dispositions de l'article 8 des statuts. Le cédant pourra refuser le prix et différer la cession ou devra procéder à la cession aux actionnaires qui, dans les trente jours de la communication de la décision de l'arbitre, à charge du président du conseil d'administration, en ont fait la demande. En cas de concours, les dispositions prévues au point B) b) sont d'application. Les dépenses de l'arbitre seront solidairement à charge des actionnaires qui ont contesté le prix donnant lieu à l'arbitrage. Si aucun des autres actionnaires n'a présenté de demande d'acquisition, le cédant peut procéder au transfert à la personne communiquée, aux termes de la lettre A), dans les trente jours suivants à un prix au moins égal à celui déterminé par l'arbitre.

D) Les dispositions du présent article s'appliquent aux transferts à tout titre, même gratuit, y compris ceux résultant d'échanges, apports en sociétés ou organismes constitués ou en constitution, fusions, cessions d'entreprise, cessio bonorum, ventes à terme, reports, conventions patrimoniales entre époux, donations, libéralités et en général par tout acte ou opération quelconque qui comporte le transfert, dans toutes ces hypothèses, si le consentement unanime des autres actionnaires n'intervient pas, il faudra procéder à la fixation du prix aux termes du point C) et le cédant devra transférer en pleine propriété les actions contre l'équivalent en argent aux autres actionnaires qui ont accepté le prix fixé d'un commun accord ou par l'arbitre suivant les modalités stipulées au point C).

E) Les dispositions du présent article s'appliquent même si un actionnaire entend constituer sur ses propres actions ou une partie de celles-ci un usufruit ou d'autres droits en faveur de tiers ou mettre les actions en gage ou les soumettre

à d'autres contraintes (y compris le séquestre conventionnel, l'endossement par procuration ou similaires). Dans de tels cas, si le consentement objet du point B) a) n'intervient pas, il faudra procéder à la fixation du prix objet du point C) et l'actionnaire devra transférer les actions en pleine propriété aux autres actionnaires qui ont accepté le prix fixé par l'arbitre suivant les modalités stipulées au point C) ci-dessus.

F) Si les actions font l'objet d'une procédure d'expropriation, même dans le cadre d'une concurrence des créanciers, et si le créancier, l'actionnaire débiteur et la société ne se mettent pas d'accord sur la vente de ces actions, la société, que l'actionnaire devra informer immédiatement de la procédure, pourra présenter dans les dix jours de l'adjudication un ou plusieurs actionnaires acquéreurs qui offrent le même prix.

G) Les dispositions du présent article s'appliquent également au transfert des droits d'option. Dans cette hypothèse, l'actionnaire qui entend procéder à la cession devra faire la communication objet du point A), dans les dix jours du début de la période utile pour l'exercice de l'option, au président du conseil d'administration qui fixera, par dérogation aux dispositions des points précédents, les délais pour les phases ultérieures de la procédure de manière à permettre l'achèvement avant l'échéance du délai pour l'exercice de l'option.

H) Etant entendu les exceptions objet de l'article 8 ci-après, en cas de transfert pour cause de mort à titre universel ou particulier des actions d'un actionnaire, les autres actionnaires auront la faculté de demander et d'obtenir l'acquisition de la totalité des actions faisant partie de la succession, dans les dix-huit mois de l'ouverture de la succession, avec faculté d'accroissement suivant les dispositions de la lettre B) ci-dessus, à un prix fixé suivant les dispositions de la lettre C).

I) Si un ou plusieurs actionnaires procèdent à l'acquisition aux termes du présent article, le transfert devra se faire dans le délai prévu à chaque point.

L) Dans l'hypothèse où il y a des actionnaires nu-propriétaires d'actions et usufruitiers et où la pleine propriété de ces actions est transférée ou entend l'être, les bénéficiaires du droit de préemption et/ou d'acquisition objet des points précédents sont ceux pour les droits respectifs, dans le sens où le nu-propriétaire aura droit de préemption et/ou d'acquisition pour la nue-propriété des actions objet du transfert et l'usufruitier pour l'usufruit de celles-ci. Si seul le nu-propriétaire ou l'usufruitier entend exercer la préemption et/ou le droit d'acquisition, ces droits s'étendent à la pleine propriété. Dans l'hypothèse où la nue-propriété ou l'usufruit est transféré ou entend l'être, les bénéficiaires de la préemption sont, outre les autres actionnaires, le titulaire de l'autre droit fractionnaire correspondant sur ces mêmes actions.

M) Tous les transferts d'actions et les ouvertures de succession doivent être communiqués au président du conseil d'administration et aux autres actionnaires, ainsi qu'à la société. Toutes les communications et demandes prévues dans le présent article doivent se faire par écrit recommandé avec accusé de réception ou par e-mail ou télégramme (confirmé par recommandé comme indiqué ci-avant) au président du conseil d'administration au siège social et aussi au domicile résultant du registre associés, des associés pleins propriétaires ainsi que des nus propriétaires et des usufruitiers, et lesdites communications et demandes doivent parvenir dans les délais de fois en fois prévus, tous à peine d'échéance.

N) Si le droit de préemption/opposition objet du présent article 6 n'est pas exercé et si l'approbation est accordée, l'actionnaire qui avait communiqué sa volonté de céder ses actions en tout ou en partie est tenu de confirmer par écrit aux autres actionnaires les conditions de la cession réalisée et les coordonnées du cessionnaire dans les 15 jours de sa réalisation. Si la cession ne se réalise pas dans les 180 jours de l'échéance du dernier délai pour l'exercice de la préemption/option, l'actionnaire devra recommencer la procédure pour permettre aux autres actionnaires d'exercer leur droit de préemption/option.

**Art. 7. Approbation.** Si l'exercice de la préemption ou de l'option objet de l'article 6 n'est pas intervenu, l'efficacité à l'égard de la société des transferts entre vifs à titre onéreux ou gratuit de la pleine propriété ou des droits sur les actions, quel que soit le titre auquel ils sont effectués, est de toute façon subordonnée à l'approbation de l'assemblée qui doit se prononcer dans les trente jours de la fin pour l'exercice de préemption et de l'option.

Sauf disposition contraire prise par le vote favorable d'au moins deux tiers du capital social, l'approbation ne sera pas accordée si le bénéficiaire du transfert:

- a) exerce directement une activité concurrente de la Société ou des sociétés appartenant à son groupe (contrôlées et liées);
- b) est fournisseur ou client de la Société ou des sociétés appartenant à son groupe, ou pour d'autres raisons est en conflit d'intérêt avec ces sociétés contrôlées ou assume la charge d'homme de confiance ou de personne interposée de sujets qui se trouvent dans de telles situations;
- c) a été déclaré en faillite ou a été soumis à une procédure d'ouverture de concours des créanciers;
- d) a des litiges ou contentieux en cours avec la société ou avec des sociétés du groupe;
- e) n'est pas en possession des conditions d'honorabilité requises pour la charge d'administrateur de sociétés bancaires et financières;
- f) d'autres motifs graves se présentent.

En tout cas, l'assemblée pourra de toute façon (les conditions objet de l'alinéa précédent se présentant ou pas) indiquer un ou plusieurs sujets en faveur desquels, dans les 60 jours qui suivent, devront être cédées toutes les actions objet du transfert projeté, au prix fixé aux termes de l'article 6 C) précédent.

**Art. 8. Exceptions.** Les dispositions objet des articles 6 et 7 précédents ne s'appliquent pas aux transferts entre vifs et pour cause de mort en faveur de descendants ou ascendants en ligne directe de l'actionnaire cédant ou décédé et, dans le cadre des descendants en ligne directe, entre consanguins qui à condition qu'ils ne se trouvent pas, au moment du transfert, en communauté de biens légale avec leur conjoint.

Attendu que les branches familiales sont seulement celles de Luigi, Giorgio, Roberto, Andrea et Albino Botto Poala avec leurs respectifs descendants directs, si les actionnaires qui formulent une demande d'acquisition des actions objet de la cession ou échues dans la succession sont des membres de la même branche familiale du cédant ou du défunt, ils auront un droit prioritaire pour l'acquisition des actions, avec accroissement réciproque entre eux. Dans ce cas, les

autres actionnaires pourront acquérir uniquement la partie des actions dépassant la partie acquise par la branche familiale du cédant ou du défunt.

Le droit d'acquisition ou d'aliénation prévu dans le cas de transfert pour cause de mort objet de l'article 6 H) précédent n'opère pas si les actions sont cédées par l'héritier ou légataire dans les 18 mois de l'ouverture de la succession à un des sujets identifiés au premier alinéa du présent article.

**Art. 9. Clause d'arbitrage.** Tout différend relatif aux statuts sera tranché par les déterminations sans appel d'un Collège d'Arbitrage composé par trois membres, dont un nommé par chacune des parties et le troisième par les deux premiers, qui agira comme arbitre conformément à la loi luxembourgeoise.

En cas de désaccord sur la nomination du troisième arbitre endéans vingt jours de la nomination du deuxième, la nomination sera effectuée par le Président du Tribunal de Luxembourg, sur demande de la partie la plus diligente.

De même, en cas de pluralité en litige et de désaccord sur la nomination d'un ou deux des arbitres, ce (ces) dernier(s) sera (seront) nommé(s) par le Président du Tribunal de Luxembourg suivant les modalités dont à l'alinéa précédent.

Le Collège d'Arbitrage décidera en équité et sans formalités de procédure, en garantissant toutefois le respect du contradictoire entre les parties, et devra se prononcer dans les soixante jours de la date de sa constitution.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de re-numéroter les anciens articles 7 à 15 des statuts qui deviendront les articles 10 à 18 des statuts.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Innocenti, E. Botta Paola, A. De Bernardi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2005, vol. 531, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

J. Seckler.

(043754.3/231/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

#### **ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 310.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.138.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042986.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

#### **SAFE-RE (IMMO), SAFE REINSURANCE (IMMO), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 73.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SAFE-RE (IMMO)

ACSG (EUROPE)

Signature

(043051.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

48542

**ProLogis UK VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 400.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.887.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05359. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042990.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

---

**ProLogis UK LXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.244.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05353. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042992.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

---

**ALLOGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2005:

\* que la démission de M. Paul Fasel, M. Philippe Milliet, M. Fritz Hirsbrunner et M. George Fairweather en leur qualité d'administrateur a été acceptée, et que pleine et entière décharge leur a été accordée pour leur mandat exercé jusqu'au jour de leur démission;

\* qu'ont été nommés comme administrateurs de classe B:

- M. Jean-Paul Goerens, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mme Colette Sadler, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

\* que le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011;

\* que le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- M. John Kallend, administrateur de classe A,

- M. Jean-Paul Goerens, administrateur de classe B,

- Mme Colette Sadler, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06358. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042777.3/312/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

---

**ProLogis UK XXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.950.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.438.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05371. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043013.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**ProLogis FRANCE XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.057.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05375. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043014.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**ProLogis FRANCE XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.124.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05380. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043015.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**HILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(043091.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**ProLogis FRANCE XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.276.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05384. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043016.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**ProLogis FRANCE XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.277.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05390. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043017.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**ROGER.B S.A., Société Anonyme,  
(anc. AB CENTER INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 106.748.

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AB CENTER INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.748, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, demeurant à Remerschen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de la société en ROGER.B S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.



3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le négoce de fournitures, entretien et affûtage d'outils de coupe ainsi que l'équipement industriel et automobile.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ROGER.B S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ROGER.B S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre (4) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le négoce de fournitures, entretien et affûtage d'outils de coupe ainsi que l'équipement industriel et automobile.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, M. Thorn, P. Lepretre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mai 2005, vol. 531, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

*J. Seckler.*

(043765.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.321.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 14 décembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 mars 2005 et qui se tiendra en 2005:

- Gianluigi Triboldi, demeurant à Via Landriani 15, I-26015 Soresina;
- Graziano Triboldi, demeurant à Via Guainoldo 30, I-26015 Soresina;
- Secondo Triboldi, demeurant à Via Arderico da Soresina I/A, I-26015 Soresina;

2. renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 mars 2005 et qui se tiendra en 2005;

3. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00913. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043035.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**AGAT RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 78.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société AGAT RE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(043053.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**HECO REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 98.417.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société ASSIDOMĂN REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(043056.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**B-LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 93.511.

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B-LINE S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.511), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 604 du 3 juin 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1007 du 8 octobre 2004,

ayant un capital social fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Bath, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante;

«**Art. 4.** La société a pour objet l'étude, la conception, la réalisation, la fourniture de conseils, la commercialisation et l'exploitation de systèmes et de services informatiques et de télécommunications, en ce comprises les activités annexes liées aux nouveaux médias telles que le commerce électronique, le paiement électronique de transactions, la radiodiffusion, la télédiffusion, la publicité, etc.

Elle a également pour objet la prestation de services administratifs, comptables et de gestion ainsi que l'analyse financière et informatique ou de télécommunications.

La société pourra, en tout temps, soit par des apports, des souscriptions, des interventions financières, soit de n'importe quelle autre manière ou façon s'intéresser à toutes autres sociétés ou entreprises qui ont un objet analogue au sien ou qui éventuellement seraient en mesure d'élargir une branche de son activité.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers. La société pourra, sur décision de son conseil d'administration, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social ou qui peuvent directement ou indirectement en favoriser le développement.»

2.- Instauration d'un capital autorisé de 25.000.000,- EUR avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de vingt-cinq millions euros (25.000.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles et décide d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Bath, J.-L. Jourdan, T. Nowankiewicz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2005, vol. 531, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

J. Seckler.

(043761.3/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**UNIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 78.567.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

P. de Backer / F. Nilles

*Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal*

(043054.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**BELRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.640.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mai 2005*

*Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de leur mandat d'administrateur de MM. William Alun Cathcart, Bertram Lubner et Maarten Dekker sans pourvoir à leur remplacement.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2011 est composé comme suit:

- Bizet Jean-Pierre, 14, rue des Saints Pères, F-75007 Paris;
- D'Ieteren Roland, rue du Mail, 50, B-1050 Bruxelles;
- Ghiot Benoit, 21, avenue Baron Fallon, B-5000 Namur;
- Laurent Josi Jean-Marie, 42, avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles;
- Lubner Gary, 18A, Frognaal Gardens, GB-NW3 6XA Londres;
- Lubner Ronald, Hook Lane, Shere, GB-GU5 92H Guildford, Surrey;
- Meller David Brian, 16 The Grove, Horsell, Woking, Surrey GU21 4AE;
- Schmitz Alexandre, 15, rue des Erables, B-1040 Bruxelles;
- Stansfield Rodney, 6, Ashberry Drive, GB-WA4 4QS Warrington;
- Van Marcke de Lummen Gilbert Charles Louis, 7, Roland Garden, GB-SW7 3PE Londres.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043086.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**EKKLESIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1459 Luxembourg, 10, Ancienne Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 86.535.

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EKKLESIA S.A., avec siège social à Mertert, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 939 du 20 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Gardeur, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Claudin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de l'objet social et en conséquence de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur de son patrimoine ou de celui de tierces personnes, ou simplement des prestations de conseil, à l'exclusion de toutes activités du secteur financier.

La société peut participer, en outre, de toute manière, à toute exploitation ou entreprise se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires ou autres.

En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

2) Modification de l'engagement de la société et en conséquence de l'article 11 des statuts.

3) Transfert du siège social de L-6684 Mertert, 16, rue du Parc, à L-1459 Luxembourg, 10, ancienne Côte d'Eich.

4) Nomination d'un directeur.

5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur de son patrimoine ou de celui de tierces personnes, ou simplement des prestations de conseil, à l'exclusion de toutes activités du secteur financier.

La société peut participer, en outre, de toute manière, à toute exploitation ou entreprise se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires ou autres.

En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les règles d'engagement de la société et en conséquence l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11. Pouvoir du conseil.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

Il est en outre dans ses pouvoirs de procéder à l'actualisation des statuts et ceci notamment lorsque des clauses devenues sans objet y figurent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du directeur.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-6684 Mertert, 16, rue du Parc à L-1459 Luxembourg, 10, ancienne Côte d'Eich, et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Siège social. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les trois administrateurs, à savoir:

- 1) Monsieur Guy Zimmer, gestionnaire, né à Luxembourg, le 6 mai 1959, demeurant à L-1457 Luxembourg, 60, rue des Eglantiers,
- 2) Madame Monique Paul, employée, née à Luxembourg, le 30 avril 1959, demeurant à L-1457 Luxembourg, 60, rue des Eglantiers,
- 3) Mademoiselle Christine Zimmer, étudiante, née à Luxembourg, le 23 avril 1986, demeurant à L-1457 Luxembourg, 60, rue des Eglantiers,

se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé de nommer Monsieur Guy Zimmer, prénommé, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de 2006, comme directeur, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Gardeur, M.-P. Kohn-Thibo, S. Claudin, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

J.-P. Hencks.

(043839.3/216/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**EKKLESIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1459 Luxembourg, 10, Ancienne Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.535.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(043841.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**JARDICOOP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.855.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2005**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet au 2 mai 2005 de son mandat d'administrateur de M. Joël Murcia sans pourvoir à son remplacement.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007 est composé comme suit:

- \* Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck;
- \* Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- \* Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19B, rue du Faing, B-6810 Jamoigne.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043083.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**AXA WORLD FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 63.116.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Au nom de AXA WORLD FUNDS

CITIBANK INTERNATIONAL plc (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(043061.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**AXA WORLD FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 63.116.

*Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on May 18th, 2005 at 11.00 a.m. in Luxembourg*

- The Meeting approved the re-election of Mr Jean-Louis Laurens, Mrs. Catherine Adibi, Mr Jean-Benoît Naudin, Mr. Christian Rabeau, Mrs Zoé Formery-Sene, Mr Adam Lessing, Mr. Emmanuel Dendauw and Mrs Caroline Boutier as Directors until the next Annual General Meeting in 2006.

- The Meeting approved the re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as «Réviseur d'Entreprises agréé» until the next Annual General Meeting in 2006.

On behalf of AXA WORLD FUNDS SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL plc (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043055.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**SHT FINANCE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 100.751.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 avril 2005*

Sont nommés gérants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

*Gérants:*

- Monsieur Mag. Wolfgang Knezek, cadre, demeurant au 7-9, Gurkgasse, A-1140 Wien;

- Monsieur Mag. Hans-Peter Moser, cadre, demeurant au 10-33, Schickgasse, A-1220 Wien;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043112.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**SHT FINANCE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 100.751.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043113.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

In the year two thousand and five on the twentieth day of May.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HUGO TRADING S.A., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered office in Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, registered in the Commercial Register of Panama under the number 6613, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr. Alain Farana, lawyer, residing in Luxembourg, L-1212, 3, rue des Bains, by virtue of one proxy dated May 17th, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on May 9, 2005, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, HUGO TRADING S.A. prenamed, is the sole actual shareholder of TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed under the name of GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l. on February 20, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 386 of April 9, 2003, the articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on January 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 342 of March 26, 2004 and by deed of the undersigned notary on August 10, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1142 of November 12, 2004;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company and as a consequence, the Sole Shareholder decides to amend article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 3.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships.

The company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company will particularly be active in the importation and exportation of garden wood furniture and decoration articles as well as the wholesale trade and retail trade of such products.

The company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the representation and signatory powers of the Company and as a consequence, the Sole Shareholder decides to amend article 11 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 11.** In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 11 paragraph 3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager together with the holder of the trade authorization, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers, one of them being necessarily the holder of the trade authorization, or by the signature of one member of the board of managers and the holder of the trade authorization if not a member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HUGO TRADING S.A., une société de droit panaméen, dont le siège social est établi à Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, inscrite au Registre de Panama sous le numéro 6613, (l'«Associé Unique»),  
ici représentée ici par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, L-1212, 3, rue des Bains, en vertu d'une procuration du 17 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin être enregistrées avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales datée du 9 avril 2004, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, HUGO TRADING S.A. est le seul et unique associé de la société TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte notarié en date du 20 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 9 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 27 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 26 mars 2004 et par acte du notaire instrumentant du 10 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1142 du 12 novembre 2004;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut aussi prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La société sera particulièrement active dans l'importation et l'exportation de mobilier de jardin en bois et d'articles de décoration ainsi que dans le commerce de gros et de détail de ces produits.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

#### Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier les pouvoirs de représentation et de signature de la société et de modifier en conséquence l'article 11 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 11 alinéa 3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la signature du gérant unique et du titulaire de l'autorisation d'établissement et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'au moins deux gérants, l'un d'eux étant obligatoirement titulaire de l'autorisation d'établissement ou par la signature d'un gérant et du titulaire de l'autorisation d'établissement si ce dernier ne devait pas être membre du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme avoir une connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, vol. 24CS, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

G. Lecuit.

(043856.3/220/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

G. Lecuit.

(043858.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**AXA WORLD FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.526.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 18 mai 2005 à 12.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée prend note de la nomination de M. Simon Ellis comme Administrateur le 16 juillet 2004 en remplacement de M. Russell Catley qui a démissionné de son poste le 19 mai 2004.

L'Assemblée approuve la réélection de Mme Catherine Adibi, M. Jean-Benoît Naudin, M. Christian Rabeau, M. Adam Lessing, M. Emmanuel Dendauw et M. Jean-Louis Laurens comme Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

L'assemblée approuve l'élection de M. Simon Ellis comme Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

L'Assemblée approuve la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme «Réviseur d'Entreprises agréée» jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

*Pour le compte de AXA WORLD FUNDS II*

CITIBANK INTERNATIONAL plc (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043058.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**AXA WORLD FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.526.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

*Au nom de AXA WORLD FUNDS II*

CITIBANK INTERNATIONAL plc (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(043060.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BOLDWIN HOLDINGS INTERNTIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.756.

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l. (anciennement BOLDWIN HOLDINGS INTERNTIONAL, S.à r.l.), avec siège social à L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations de l'année 1994 page 17827; modifié par un acte reçu par le notaire Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n° 433 de l'année 1999 page 20768,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Guido Van Ruijssevelt, capitaine de navigation, demeurant à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Fonction à laquelle il a été nommé suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés reçue par le notaire Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange le 18 mars 1999, publiée au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n° 433 de l'année 1999 page 20768.

2.- Monsieur Guido Van Ruijssevelt, prénommé, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Peter Peeters, capitaine de navigation, demeurant à B-2660 Antwerpen, Den Haaglaan 46.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Guido Van Ruijssevelt, prénommé ..... 500 parts

Total: cinq cents parts sociales ..... 500 parts

Par les présentes, Monsieur Guido Van Ruijssevelt, prénommé, déclare céder et transporter 245 parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Peter Peeters, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de un euro (EUR 1,-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société NAVISERVICE INTERNATIONAL, S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Guido Van Ruijssevelt, prénommé ..... 255 parts

- Monsieur Peter Peeters, prénommé ..... 245 parts

Total: cinq cents parts sociales ..... 500 parts

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux à Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BF07938. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046058.3/203/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

**JARDILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri .  
R. C. Luxembourg B 87.857.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2005*

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet au 2 mai 2005 de son mandat d'administrateur de M. Joël Murcia sans pourvoir à son remplacement.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007 est composé comme suit:

- Mangan Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;

- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;

- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19B, rue du Faing, B-6810 Jamoigne.

Pour extrait conforme

F. Mangan

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043080.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**HOLMEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 35.147.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société HOLMEN REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(043057.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**KR REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 108.219.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., R.C. B number 101.221, with registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

here represented by Mr. Silke Dahlem, employee, residing in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 23, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws, in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of KR REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other, place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) euro, represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (100.- EUR) euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the

capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been entirely subscribed by KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) euro is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on June 30, 2005.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred (1,600.-) euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

- Mr. Marc Hilger, director, born in Esch-sur-Alzette, on April 23, 1949 residing in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

2) The Company shall have its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendfünf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., R.C. B Nummer 101.221, mit Sitz in 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Silke Dahlem, Beamtin, mit Berufanschrift in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 23. Mai 2005.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

### **Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, und speziell das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird gegründet unter dem Namen KR REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

### **Titel II.- Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,- EUR) Euro, alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.

**Art. 7.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

### **Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

**Art. 9.** Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

### **Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per dreißigsten Juni, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

### **Titel VI.- Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden gezeichnet durch KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., vorgeannt.

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 30. Juni 2005.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend sechshundert (1.600,- EUR) Euro.

#### *Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Marc Hilger, Direktor, geboren in Esch-sur-Alzette, am 23. April 1949, mit Berufanschrift in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Dahlem, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 62, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044488.3/230/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Peter Stormonth Darling, conseiller en placements, demeurant 7 Swan Walk, SW3 4JJ Londres, Royaume-Uni, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Patrick Stevenson, directeur général, demeurant 33, Ormonde Gate, SW3 4HA Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Robert Dwek, homme d'affaires, demeurant 10 C Chemin de la Haute Belotte, 1222 Vésenaz, Suisse,
- Monsieur Moise Dwek, analyste financier, demeurant 112, route de Florissant, 1206 Genève, Suisse,
- Monsieur Mayer Dwek, analyste financier, demeurant 81 chemin de la Planta, 1223 Cologny,
- Monsieur Maurice Dwek, homme d'affaires, demeurant 12, Chemin de la Chevillarde, 1208 Genève, Suisse,
- Monsieur Gabriel Gumener, homme d'affaires, demeurant Deltec House, N 3229 Lyford Cay, Nassau, Bahamas,
- Monsieur Hugues Marc Lamotte, homme d'affaires, demeurant 188, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse,
- Monsieur David P. McNaughtan, conseiller en placements, demeurant 41-46 Piccadilly, W1J 0DS Londres, Royaume-Uni.

Est nommé commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant respectivement sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005:

- DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043107.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**S.A. VAMACAR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.708.

RECTIFICATIF

Afin de régulariser l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés, il y a lieu de noter que Messieurs Maurice Hauptert, Claude Schmitz et Marc Lamesch ont démissionné de leur mandat d'administrateur et que Monsieur Edmond Ries a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 22 mai 2002.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043115.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.



**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.314.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003 et le rapport du réviseur d'entreprises enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043081.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043078.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.314.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043103.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**EFG THEMA ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 67.752.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2005*

En date du 14 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de MM. Thomas C. Werup, Jan Bertin Norinder et Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006,
- d'élire ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01219. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043796.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**EFG THEMA ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 67.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(043797.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

---

**JANUS CONSTRUCTION ET SOUDURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 103.730.

*Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JANUS CONSTRUCTION ET SOUDURE S.A., Société Anonyme au capital 31.000 EUR, s'est réunie extraordinairement au siège social le 18 avril 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Brigitte Siret, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Jung et comme scrutatrice Mademoiselle Gaëlle Di Cesare.

Le bureau ainsi constitué Madame la présidente expose:

I. Que d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, les deux actionnaires sont présents ou représentés, possédant 100% des 1.000 actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

II. Qu'il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à l'entrée en séance par tous les actionnaires présents. Cette liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Nomination de Monsieur Bonutti Carlo Francesco, demeurant à F-57 570 Sentsich Cattenom, 6 impasse du Berger, au poste de directeur technique de la société.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Est nommé directeur technique, Monsieur Bonutti Carlo. Monsieur Bonutti se voit attribué un pouvoir de cosignature obligatoire en sa qualité de directeur technique.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Signature / Signature / Signature

*La scrutatrice / La présidente / La secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043123.2/984/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

**JANUS CONSTRUCTION ET SOUDURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 103.730.

*Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JANUS CONSTRUCTION ET SOUDURE S.A., Société Anonyme au capital 31.000 EUR, s'est réunie extraordinairement au siège social le 9 mai 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Brigitte Siret, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Jung et comme scrutatrice Mademoiselle Gaëlle Di Cesare.

Le bureau ainsi constitué Madame la présidente expose:

I. Que d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, les deux actionnaires sont présents ou représentés, possédant 100% des 1.000 actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

II. Qu'il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à l'entrée en séance par tous les actionnaires présents. Cette liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

En sa qualité de directeur technique, Monsieur Bonutti pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

En sa qualité de directeur technique, Monsieur Bonutti pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Signature / Signature / Signature

*La scrutatrice / La présidente / La secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043122.3/984/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

**MASCAGNI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.218.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2005*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de M. Daniel Daemen et décide de nommer comme nouvel administrateur de la société pour la durée d'un an M. Christian Varin, Administrateur de sociétés, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek. Le mandat des autres administrateurs est reconduit pour la durée d'un an. Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est composé comme suit:

- De Hemptinne Raoul, Juriste d'entreprises, demeurant à B-9840 De Pinte (Zevergem);
- Varin Christian, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1630 Linkebeek;
- Mangen Fons, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043087.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**HAG SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 49, boulevard Kennedy.  
R. C. Luxembourg E 685.

—  
STATUTS

L'an mil deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart; notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Hélène Josset, commerçante en retraite, née à Pleven (F), le 18 novembre 1923, veuve de Monsieur Clément Schaeffer, avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté universelle suivant contrat de mariage reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Pétange, en date du 5 novembre 1979, demeurant à L-4830 Rodange, 26, rue de Longwy.

2) Monsieur Giuseppe Della Schiava, retraité, né à I Codroipo, le 8 janvier 1938, et son épouse.

3) Madame Annette Schaeffer, employée privée, née le 27 octobre 1948 à Pétange, les deux demeurant à L-4930 Bascharage, 49, boulevard Kennedy,

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière à caractère familial dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HAG SCI.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2005. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 4.** Le siège de la société est à L-4930 Bascharage, 49, bvd. Kennedy.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-huit mille euros (EUR 228.000,-). Il est représenté par 114 parts sociales de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Madame Hélène Josset, préqualifiée . . . . .	110 parts
2) Monsieur Giuseppe Della Schiava, préqualifié . . . . .	2 parts
3) Madame Annette Schaeffer, préqualifiée . . . . .	2 parts
Total: cent quatorze parts sociales . . . . .	114 parts

Le capital ci-dessus est libéré comme suit:

1) Madame Hélène Josset par l'apport d'un appartement sis dans un ensemble immobilier sis à Erquy à l'angle de la rue de Gaulle et du boulevard de la Mer, figurant à la matrice cadastrale révisé section AI, n° 505 pour une contenance de 14 ares 9 centiares.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété avec état descriptif de division établie par M<sup>e</sup> Guillaume notaire à Erquy, le 21 mars 1967, dont une expédition a été publiée au bureau des Hypothèques de Saint-Brieuc, le 26 juin 1967, volume I. 178 Numéro 25.

#### *Désignation*

1) Un appartement situé au quatrième étage du bâtiment A, comprenant: hall d'entrée, cuisine, salle de séjour, deux chambres, salle de bains, Water-closets, placard-penderie, balcon.

Et les quatre cent cinquante-cinq dix millièmes des parties communes, ci- 455/10.000.

2) Une cave située au sous-sol du bâtiment B, portant le numéro un du plan des caves, formant le lot numéro cent un  
Et les dix/dix millièmes des parties communes, ci- 10/10.000.

3) La propriété privative d'un box couvert pour voiture automobile, situé au sous-sol du bâtiment C, portant le numéro deux du plan, formant le lot numéro deux cent douze.

4) Et les vingt-trois/dix millièmes des parties communes, ci- 23/10.000.

Tels au surplus que ces dits biens et droits immobiliers existent se poursuivent et se comportent sans exception ni réserve.

Ledit immeuble est estimé à 220.000,- EUR.

B) Les époux Della Schiava-Schaeffer, par un apport en numéraire de huit mille euros (EUR 8.000,-).

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

**Art. 7.** Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix.

Le droit de vote se fera proportionnellement au nombre des parts détenues.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 9.** Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent en nue-propriété dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 10.** Les associés se concèdent mutuellement un droit de préemption au prix de la valeur bilan des parts sociales. Le droit de préemption lie les ayants droit et ayants cause des associés.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé. Le ou les associés restants peuvent racheter les parts de l'associé sortant. Le prix des parts sera fixé suivant leur valeur bilan de l'exercice précédent.

**Art. 12.** Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 13.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

**Art. 15.** Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 11 des statuts.

#### *Gérance*

Les associés conviennent de se nommer associés-gérants.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances chacun par sa seule signature.

#### *Frais*

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures.

Signé: H. Josset, A. Schaeffer, G. Della Schiava, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2005, vol. 908, fol. 8, case 7. – Reçu 1.140 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

G. d'Huart.

(045498.3/207/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**SOFIDELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(043094.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**MEKKAFOOD HOLDING, S.à r.l., Holdinggesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
H. R. Luxembourg B 108.209.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendfünf, den zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

Herr Wouter Paulus Van Eeuwijk, Geschäftsführer, geboren in Amsterdam (Niederlande), am 9. April 1945, wohnhaft in NL-5916 NC Venlo, Herugerberg 391,

hier vertreten durch Herrn Alain Lorang, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 12. Mai 2005,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Holdinggesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zwecke entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften abwickeln.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen MEKKAFOOD HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00) und ist eingeteilt in fünfundzwanzig (25) Geschäftsanteile zu je tausend Euro (EUR 1.000,00).

Diese fünfundzwanzig (25) Geschäftsanteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herr Wouter Paulus Van Eeuwijk, Geschäftsführer, wohnhaft in NL-5916 NC Venlo, Herugerberg 391, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,00) zur Verfügung steht, was der Gesellschafter anerkennt.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Im Falle einer Aufteilung der Anteile in Nutzniessung und nacktes Eigentum sind nachstehende Bestimmungen zu beachten:

a) betreffend den Nutzniesser:

Der Nutzniesser hat Anspruch auf die Anteilerträge.

Er übt das Stimmrecht in den ordentlichen Hauptversammlungen aus.

Der Nutzniesser ist nicht berechtigt, selbst mit Rückerstattungsverpflichtung seinerseits, frei über die Wertpapiere zu verfügen, deren Nutzniessung er innehat.

Es ist dem Nutzniesser untersagt, sein Nutzniessungsrecht aus irgendwelchem Grunde gegen Entgelt oder kostenlos zu veräußern oder abzutreten.

Er ist nicht berechtigt, sein Nutzniessungsrecht als Sicherheit bereitzustellen oder eine Nutzniessung auf sein eigenes Nutzniessungsrecht zu bestellen.

Das Nutzniessungsrecht über die Gesellschaftsanteile ist unpfändbar.

b) betreffend den nackten Eigentümer:

Der nackte Eigentümer besitzt allein die Eigenschaft des Inhabers der Gesellschaftsanteile und übt die mit dieser Eigenschaft verbundenen Rechte aus, vorbehaltlich der Rechte des Nutzniessers.

In dieser Eigenschaft hat er insbesondere:

- Anspruch auf Ausschüttungen aus Rücklagen und ähnliche Zuteilungen wie Emissions- und Fusionsprämien;
- Anspruch auf die Rückzahlung des Anteilnennwertes;
- Anspruch auf den Liquidationsüberschuss;
- das bevorrechtigte Zeichnungsrecht;
- das Stimmrecht in den ausserordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

**Art. 16.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,00) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Wouter Paulus Van Eeuwijk, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet:

L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter des Kompargenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lorang, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 24CS, fol. 33, case 7. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (Gezeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 27. Mai 2005.

E. Schlesser.

(044351.3/227/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

---

**CONAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.798.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 19 mai 2005 que:

1. La démission de la société ARDEN INVESTMENTS LIMITED, ayant le siège social à Picquerel House, route de Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey, et le numéro d'enregistrement 2.505 en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

2. La nomination de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, ayant le siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et le numéro d'enregistrement 445.030 en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire a été acceptée. Celle-ci reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

3. Sont réélus en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011:

- Monsieur F. N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande-Bretagne et ayant son adresse professionnelle à 19, rue Aldringen, B.P 878, L-2018.

- ARDAVON HOLDINGS LTD., ayant le siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, BVI, et le numéro d'enregistrement 445.031.

Est réélu en tant qu'Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011:

- Monsieur F. N. Hoogewerf, prénommé.

Est réélu en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011:

- Monsieur Henri Vanherberghen, comptable agréé et ingénieur commercial, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique et demeurant à 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043453.3/634/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**CONAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.798.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(043448.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**FIDELAB, FIDELITY LABORATORIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.434.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoit Caillaud, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GENERAL HEALTH VENTURE INC., ayant son siège social à 6600, N. Andrews Avenue, Ste 306 in Fort Lauderdale, FL 33309 (Floride), inscrite sous le numéro P05000044793, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme FIDELAB S.A., R.C.S. Luxembourg B 93.434, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 586 du 28 mai 2003;

- que le capital social de la société anonyme FIDELAB S.A. s'élève actuellement à quatre vingt mille euros (80.000,- EUR) représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées;

- que GENERAL HEALTH VENTURE INC., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FIDELAB S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GENERAL HEALTH VENTURE INC., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme FIDELAB S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

\* que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

G. Lecuit.

(046154.3/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

**ETRA GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.702.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour ETRA GLOBAL SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(043119.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.



**FIPROLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(043095.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**MASCAGNI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06330, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(043097.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

---

**PRODHYCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 108.236.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. PRODHYFEM DEVELOPMENT S.A., Belgique, société de droit belge ayant son siège social établi au 6, rue de la Belle Etoile à B-6830 Bouillon, inscrite au Registre de Commerce de Neufchâteau sous le numéro 23132, représentée par: Monsieur Nicolas Dumont, employé privé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 10 mai 2005.

2. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, représentée par: Madame Christine Racot, employée privée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 10 mai 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PRODHYCARE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros), divisé en 170 (cent soixante-dix) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable dès à présent, pour une période de cinq ans prenant fin le 10 mai 2010 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. PRODHYFEM DEVELOPMENT S.A., Belgique .....	169 actions
2. LANNAGE S.A. ....	1 action
Total: .....	170 actions

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur, le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

En ce qui concerne le fondateur, les 169 actions ont été entièrement libérées par l'apport en nature de 427.080 actions émises par COSMETIQUE ET DEVELOPPEMENT, société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français ayant son siège social à F-95100 Argenteuil - France, 141, rue Michel Carré, R.C.S. 424.263.622, dont le capital est représenté par 640.300 actions.

Cet apport est évalué à EUR 169.000,- (cent soixante-neuf mille euros).

Le souscripteur (sub. 2) déclare souscrire à 1 action et la payer par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Rapport de vérification*

Le prédit apport en nature a été vérifié par la société LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, représentée par Monsieur Marco Claude, en vertu d'un rapport établi le 10 mai 2005, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Le prédit rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.»

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

*Réalisation effective de l'apport*

PRODHYFEM DEVELOPMENT S.A., apporteur en nature ici représenté comme dit ci-avant, a déclaré que:

- qu'il est le seul propriétaire des 427.080 actions émises par COSMETIQUE ET DEVELOPPEMENT qu'il apporte et que ces actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs actions;
- que toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport de parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (France) portant la participation de la société constituée dans la société dont on apporte les parts à au moins 65% (en l'occurrence 66.7%) du capital de cette dernière, PRODHYCARE S.A. requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.
  - b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143.
  - c) Monsieur Jean-Bastien Pasquini, administrateur d'entreprise, né à F-Sarlat le 25 juillet 1965, demeurant Cité Aline Mayrisch 52, L-7268 Bereldange.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Dumont, C. Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

J. Elvinger.

(044728.3/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**SES ASTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 15 avril 2005, la composition du Conseil d'Administration de la SES ASTRA S.A. est la suivante:

*Administrateurs:*

M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Wolfgang Baertz, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Robert Bednarek, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Edward Horowitz, demeurant à 4 Research Way, Princeton, NJ 08540 (Etats-Unis);

M. Mark Rigolle, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. René Steichen, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Jean Paul Zens, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

*Administrateur représentant le personnel de la société:*

M. Guy Harles, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Cédric Polidori, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg);

M. Jan Stroetinga, demeurant à Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

*Gestion journalière:*

Les délégués à la gestion journalière sont les suivants:

M. Ferdinand Kayser, Président et Directeur Général, SES ASTRA;

M. Martin Halliwell, Senior Vice-President, Technology Officer, SES ASTRA;

M. Pdraig McCarthy, Senior Vice-President, Chief Financial Officer;

M. Alexander Oudendijk, Senior Vice-President, Chief Commercial Officer.

Les délégués à la gestion journalière ont le pouvoir de signature conjointe.

*Commissaire du Gouvernement:*

M. Pierre Goerens, Conseiller de Direction 1<sup>ière</sup> classe, Service des Médias et de la Communication, 5, rue Large, L-1917 Luxembourg.

*Réviseur d'Entreprises:*

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

R. Bausch

Un mandataire, Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07577. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043881.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**COBEPA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen  
Administrateur

(043099.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**IMMO-CROISSANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.872.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour IMMO-CROISSANCE SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(043125.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.085.

In the year two thousand five, on the fourth May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 28.085, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on May 13, 1988, published in the Mémorial C, number 204 of July 30, 1988. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of said M<sup>e</sup> Reginald Neuman, on December 19, 2000, published in the Mémorial C, number 569 of July 25, 2001.

The meeting was opened at noon and presided over by Mr. Leigh Robertson, general manager, residing in Geneva (Switzerland).

The Chairman appointed as secretary Mr. Claude Marx, bank manager, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers Mr. Albert Dabbah, managing director, residing in Geneva (Switzerland) and M<sup>e</sup> Jean Hoss, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Change of the corporate name to HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. and amendment of Art. 1 of the Articles of Incorporation.

2) Change of the form of authorised and issued Common Shares from registered and bearer shares to registered shares only such conversion to become effective at the entry of the shareholders into the register of shareholders. Pending such entry into the register of shareholders all rights including voting dividend subscription and distribution rights being suspended until completion of the entry into the register, and consequential amendment of Art. 7 first paragraph and Art. 27 (b) (ii) of the Articles of Incorporation in order to implement such change.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The Mémorial C:

Number 336 of April 15, 2005 and number 372 of April 25, 2005;

- The Wort of April 15, 2005 and April 25, 2005.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Contrary to the address of the meeting contained in the agenda the shareholders present and represented have unanimously resolved to move the place of the extraordinary general shareholders' meeting to 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

III) The Shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list, that of the thirty-four million six hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-six (34,627,436) common shares (the «Common Shares»), of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Series A cumulative preference shares (the «Series A Preference Shares») and off the one million five hundred thousand (1,500,000) Series B preference Shares (the «Series B Preference Shares, together with the Series A Preference Shares, the «Preference Shares»), representing the whole corporate capital of ninety-three million four hundred forty-three thousand five hundred and ninety US dollars (USD 93,443,590.-), thirty-four million six hundred and twenty-four thousand nine hundred and twenty-four (34,624,924) Common Shares and two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000) Preference Shares, are represented at the present extraordinary general meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

VI) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote the following resolutions, which have been adopted unanimously by the shareholders entitled to vote:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the corporate name to HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. and to amend the second paragraph of Art. 1 of the Articles of Incorporation as follows:

«It will be named HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.»

*Second resolution*

The general meeting resolves to change the form of authorised and issued Common Shares from registered and bearer shares to registered shares only such conversion to become effective at the entry of the shareholders into the register of shareholders. Pending such entry into the register of shareholders all rights including voting dividend subscription and distribution rights being suspended until completion of the entry into the register and consequently to amend Art. 7 first paragraph and Art. 27 (b) (ii) of the Articles of Incorporation in order to implement such change, as follows:

**«Art. 7. (1st paragraph)**

The shares are in registered form only. Pending the entry of the shareholders into the register of shareholders all rights including voting dividend subscription and distribution rights being suspended until completion of the entry into the register.»

**«Art. 27.**

(b) (ii) at any time require any U.S. Person whose name is entered in, or any U.S. Person who seeking to register the transfer of shares on the Register of Shareholders or who holds shares in registered form to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which the Company may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a U.S. Person who is precluded from holding shares or a specified proportion of the shares of the Company.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 12.15 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme avec siège social à L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 28.085, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 204 du 30 juillet 1988. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 569 du 25 juillet 2001.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Leigh Robertson, directeur général, demeurant à Genève (Suisse).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Marx, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Albert Dabbah, directeur, demeurant à Genève (Suisse) et Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale en HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Modification de la forme des Actions Ordinaires autorisées et émises, d'actions nominatives et au porteur en des actions nominatives uniquement, pareille conversion devenant effective lors de l'inscription des actionnaires dans le registre des actionnaires. En attendant l'inscription au registre des actionnaires, tous les droits y inclus tous droits de vote d'un dividende et tous droits à une distribution sont à suspendre jusqu'à l'achèvement de l'inscription au registre et en conséquence modification de l'article 7 alinéa 1<sup>er</sup> et de l'article 27 (b) (ii) des statuts pour les mettre en concordance avec tel changement.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- Le «Mémorial C»:

Numéro 336 du 15 avril 2005 et numéro 372 du 25 avril 2005;

- Le «Wort» du 15 avril 2005 et du 25 avril 2005.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Contrairement au lieu de l'assemblée indiqué dans les convocations, les actionnaires présents et représentés ont à l'unanimité décidé de tenir l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trente-quatre millions six cent vingt-sept mille quatre cent trente-six (34.627.436) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions privilégiées Série A (les «Actions Privilégiées Série A») et sur les un million cinq cent mille (1.500.000) actions privilégiées Série B (les «Actions Privilégiées Série B», ensemble avec les «Actions Privilégiées Série A», les «Actions Privilégiées») représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-treize millions quatre cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars US (USD 93.443.590,-), trente-quatre millions six cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre (34.624.924) Actions Ordinaires et deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) Actions Privilégiées, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau de l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité par les actionnaires ayant droit de vote:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Elle existera sous la dénomination HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la forme des Actions Ordinaires autorisées et émises d'actions nominatives et au porteur en des actions nominatives uniquement, pareille conversion devenant effective lors de l'inscription des actionnaires dans le registre des actionnaires. En attendant l'inscription au registre des actionnaires, tous les droits y inclus tous droits de vote d'un dividende et tous droits à une distribution sont à suspendre jusqu'à l'achèvement de l'inscription au registre et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 7 et l'article 27 (b) (ii) des statuts pour les mettre en concordance avec tel changement, comme suit:

#### **«Art. 7. (alinéa 1<sup>er</sup>)**

Les actions sont et resteront nominatives. En attendant l'inscription des actionnaires au registre des actionnaires, tous les droits y inclus tous droits de vote d'un dividende et tous droits à une distribution sont à suspendre jusqu'à l'achèvement de l'inscription au registre.»

#### **«Art. 27.**

(b) (ii) demander à tout ressortissant des Etats-Unis figurant au registre des actionnaires ou à tout ressortissant des Etats-Unis qui demande à faire inscrire le transfert d'actions ou détenant des actions nominatives de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à un ressortissant des Etats-Unis qui n'est pas autorisé à détenir des actions ou une portion déterminée des actions de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Robertson, C. Marx, A. Dabbah, J. Hoss, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

P. Frieders.

(044746.3/212/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

P. Frieders.

(044748.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

---

**ACCORD EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 72.088.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 mai 2005*

Les mandats d'administrateur de Messieurs Michele Janner, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1952 à Bosco Gurin (Suisse), demeurant à CH-6500 Bellinzona, Viale G.Motta 30B; Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg; et Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 19, rue des Champs, L-3912 Mondernange; et le mandat de commissaire aux comptes de FIDCONTO REVISIONI S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce du District de Bellinzona (Suisse) sous le n. CH-500.3.001.819-2 et ayant son siège social à CH-6501 Bellinzona, Via Canc. Molo 11, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michele Janner, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1952 à Bosco Gurin (Suisse), demeurant à CH-6500 Bellinzona, Viale G.Motta 30B, est confirmé pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Pour ACCORD EUROPE INVESTMENT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043151.3/696/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

---